

# L'Union nautique lance la bataille judiciaire

La bataille qui oppose l'Union nautique marseillaise (UNM) à la Métropole, technique ou politique ? Les deux mon général. Réunis hier en conseil, les élus de la Métropole ont validé l'attribution des délégations de service public (DSP) des ports de plaisance de Marseille. Deux ont été reconduites dans le Vieux-Port, sous la tutelle des clubs sortants, la Société nautique et le CNTL. De même, à la Pointe-Rouge, l'YCPR a-t-il conservé son autorité.

Mais du côté de l'Anse de la réserve, où se côtoient le Rowing club et l'UNM, ça coince. Auparavant sous-déléguataire de l'endroit, via le CNTL, l'UNM espérait récupérer la DSP. Qui a été attribuée à la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP) par les élus métropolitains, à l'issue de plusieurs mois de guerre ouverte et d'un conseil de territoire, lundi, au cours duquel plusieurs élus ont mis en cause la gestion financière du plus vieux club nautique de Marseille.

Ses dirigeants - président Sylvère Caillol en tête - ne décollèrent pas contre ce qu'ils considèrent comme une manœuvre politique mettant en danger leur club. Et estiment que la candidature de la CCIMP comporte de nombreux hiatus dans ses estimations financières, de personnel, d'événements... "Si une personne morale est candidate, elle doit l'être à égalité, on ne peut pas admettre que ce ne soit pas le cas. L'autorité délégante (la Mé-



Sylvère Caillol, avec ses proches soutiens. / PH. M.DG

tropole, Ndlr) n'a rien vérifié de ce qu'avance la CCIMP. Elle n'a pas rempli son rôle d'arbitre", martèle Marc Memelli, avocat au barreau de Marseille. Ce dernier, précise-t-il, a déposé, mercredi, veille du vote, un recours en référé afin de bloquer la décision. Le tribunal administratif aura une vingtaine de jours pour juger sur la forme de la recevabilité de leur requête.

De son côté, Bernard Jacquier, vice-président métropolitain en charge de la commission des appels d'offres, estime que la procédure s'est déroulée sans irrégularité. L' élu a reconnu "s'être peut-être mal exprimé", n'ayant pas l'intention, affirme-t-il, de critiquer la gestion du club. "Il ne faut pas oublier que, contrairement aux autres clubs, l'UNM n'était pas délégataire sortante. Son expérience dans la gestion du plan d'eau n'était pas la même."

Marguerite DÉGEZ